

Brest, le 21 septembre 2015.

N° 03 SHOM/SG/AC/NP

SERVICE HYDROGRAPHIQUE
ET OcéANOGRAPHIQUE
DE LA MARINE

AGENCE COMPTABLE

Dossier suivi par :
CP Serge Arzel
N° tél. : 02 56 31 23 27
Mél : serge.arzel@shom.fr

MODIFICATIF

Objet : Avenant à l'article 2 de la décision relative à la nomination d'un régisseur du groupe océanographique du Pacifique.

Référence : Décision n° 22 SHOM/SG/NP du 2 mars 2015.

-

L'ingénieur général de l'armement Bruno Frachon
directeur général du SHOM

- vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics ;
- vu la décision instituant une régie de dépenses auprès du groupe océanographique du Pacifique Nouvelle Calédonie ;

DECIDE

L'article 2 de la décision citée en référence est modifié comme suit :

Article 2 : Suppléance.

En cas d'empêchement, l'adjoint administratif principal (AAP) Katalina Boyer est remplacé par le Maître Principal (MP) David Kercret en ce qui concerne le GOP Nouméa à partir du 1^{er} septembre 2015.

Destinataire : GOP

Copies intérieures : SG - AC – Archives (SGAC 01.01).

SHOM – 13 rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest cedex 2
BCRM de Brest – SHOM – CC 08 – 29240 Brest cedex 9

Avis de l'agent comptable,
IDHC Pascale Bréhon

Avis favorable

Signé : Pascale Bréhon.

Le directeur général du SHOM
IGA Bruno Frachon

Signé : Bruno Frachon.

Vu pour acceptation

Le régisseur
AAP Katalina Boyer

Signé : Katalina Boyer

Le suppléant GOP BHNC
MP David Kercret

Signé : David Kercret